

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES  
Département Santé Environnement

### Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : MONT DE MARSAN AGGLO

<b>Prélèvement</b>	<b>00141146</b>	<b>Commune</b>	<b>SAINT-PIERRE-DU-MONT</b>
<b>Unité de gestion</b>	0879 MONT_DE_MARSAN_AGGLO	<b>Prélevé le :</b>	<b>mardi 09 avril 2024 à 13h35</b>
<b>Installation</b>	UDI 000442 MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-M	<b>par :</b>	JULIEN LAPEYRE (LPL)
<b>Point de surveillance</b>	S 0000000667 SECTEUR LUBET	<b>Type visite :</b>	D1
<b>Localisation exacte</b>	EXT OCEANIA	<b>Motif :</b>	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Couleur (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	16,0 °C		25	
pH	8,0 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,10 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,12 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00141642

Référence laboratoire : SE242793/4989

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	4 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Coloration	6 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	274 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium d'origine naturelle	0,024 mg/L		0,5	

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00141146)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Mont de Marsan le 15 avril 2024

Pour le Directeur,



BEAUMONT CLEMENCE